

Point de vue

Obstacles mentaux au développement de l'humanité

Un désordre croissant s'empare de notre planète car l'humanité continue à chérir certaines illusions et à s'accrocher à certaines idées dépassées qui constituent autant d'obstacles à l'amélioration de la qualité de la vie. Dans le discours présidentiel qu'il a prononcé le mois dernier à Bonn (République fédérale d'Allemagne) devant le 3^e Congrès international du WWF, S.A.R. le Prince des Pays-Bas a utilisé, pour désigner ces obstacles, l'expression «blocages mentaux».

L'UICN partage les opinions émises dans ce discours et, vu leur portée mondiale et la nécessité de les voir adopter par tous, se fait le plaisir de les reproduire ici.

«La situation actuelle est critique et elle va encore empirer, à en juger par la projection des tendances actuelles dans l'avenir. Les ressources de la terre, tout en étant limitées, sont mises à contribution par une population toujours croissante. Etant donné l'espoir commun en un bien-être croissant, les taux de consommation augmentent. Si nous voulons survivre et jouir d'une qualité de la vie même réduite (et ceux dont les besoins dépassent la part de ressources qui leur revient y seront probablement contraints), nous devons adopter de nouvelles solutions, chaque jour plus évidentes, même si elles peuvent paraître déplaisantes à certains. Ces solutions ne surgiront pas d'elles-mêmes et exigeront de nous de grands efforts.

» Tout en cherchant les solutions à nos problèmes et tout en tentant de faire partager à d'autres notre point de vue, nous devons éviter d'adopter une attitude purement négative. Le monde est fait pour l'action et il serait vain, peut-être immoral, de s'opposer à des activités que nous réprouvons sans proposer d'options de rechange.

» Si nous désirons trouver de nouvelles solutions et chercher à convaincre aussi bien les dirigeants, les planificateurs que le grand public d'accepter ces solutions, nous devons nous défaire des «blocages mentaux» qui nous empêchent de tirer le meilleur parti de nos ressources limitées et de réaliser une qualité de vie optimale accessible à l'humanité entière.

» L'habitude que nous avons de nous livrer à des extrapolations sur la base du passé constitue un de ces blocages. Nos systèmes d'instruction ne font que la perpétuer et rendent difficile toute évaluation de nos conceptions établies du monde.

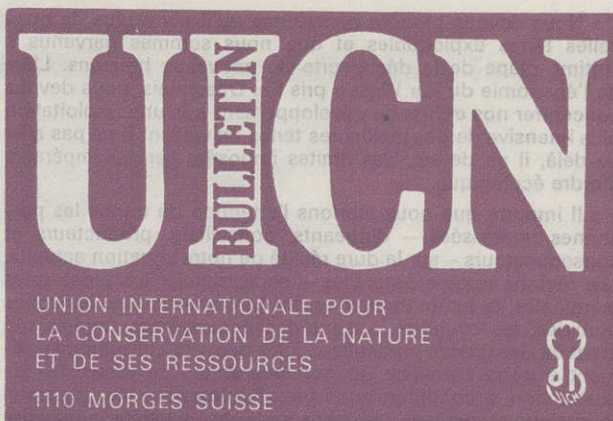
» La prise de conscience du caractère limité des ressources de la biosphère a produit une rupture nette avec le passé et a permis d'éliminer un autre de ces blocages mentaux. Mais chacun n'a pas encore saisi la portée de ce problème fondamental; trop de gens pensent encore à conquérir de nouvelles terres, à découvrir de nouvelles ressources et à puiser à de nouvelles sources d'énergie. Nous sommes optimistes de naissance, mais il est difficile de garder son optimisme face à la dure réalité de ce monde.

» Le concept de croissance exponentielle constitue un autre blocage. En effet, nous avons de la peine à saisir le rythme effrayant auquel le taux exponentiel de consommation entame les ressources restées fixes, au moment où nous voyons approcher la fin de nos stocks, ou à prendre conscience des incidences que peut avoir une croissance démographique exponentielle sur notre petite planète. Cependant, nous devons parvenir à saisir ce concept, car le temps presse et des solutions doivent être trouvées et appliquées rapidement.

» Le mythe de la capacité d'adaptation de l'homme est un des blocages mentaux les plus dangereux. De tous côtés on nous affirme que nous avons une capacité illimitée de résoudre et affronter nos problèmes. Mais chaque jour qui passe nous fait sentir plus nettement qu'il existe des limites physiques et psychologiques.

» On peut citer d'autres blocages importants, notamment l'insistance avec laquelle nous considérons chaque pays comme une entité indépendante, capable de prendre ses propres décisions sans égard aux autres passagers de notre vaisseau spatial «Terre». Les dépenses énormes que nous consacrons aux armements et le gaspillage de ressources qui en résulte en sont un témoignage triste, mais éloquent.

» Toutefois, le fatalisme est le plus néfaste de ces blocages. Quelquefois, il s'exprime par une attitude très fâcheuse d'indifférence, mais, pis encore, le fataliste se résigne à considérer que la dégradation de l'environnement et les catastrophes écologiques qui en découlent sont déterminées par un plan



NOUVELLE SÉRIE Vol. 4, No 11

NOVEMBRE 1973

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

supérieur contre lequel on ne peut rien faire. Adopter ce point de vue revient à nier la nature même de l'homme. L'homme a le pouvoir et le devoir de prendre des mesures pour remédier à des situations qu'il a contribué lui-même à créer dans la plupart des cas et qui résultent en fait de l'intervention de l'homme dans l'environnement naturel, de son désir d'accéder sur-le-champ à une vie meilleure, souvent au mépris des principes écologiques qui sont le fondement du fonctionnement harmonieux des systèmes dont dépend le maintien de la vie sur notre planète.

» En cherchant des solutions, nous devons garder à l'esprit notre objectif qui est de réaliser un équilibre dynamique dans lequel nos besoins ne doivent pas dépasser certaines limites, sans quoi nous créerons des situations irréversibles et tragiques. En fait, il va de soi que, si nous tenons compte de la nécessité de maintenir une qualité supérieure de vie, nous devons rester bien en deçà de ces limites.

» La fragilité de l'équilibre dynamique à maintenir prend un nouveau relief au moment où la croissance immodérée de la population du globe exerce une pression élevée sur les terres qui se prêtent à un type permanent et intensif d'agriculture, d'élevage et de sylviculture. Pratiquement, toutes les terres qui se prêtent à ces activités sont déjà occupées. Cependant, des efforts sont encore faits, à un rythme paradoxalement accéléré, pour aménager à ces fins des terres qui ne s'y prêtent pas. Est-il besoin de dire qu'elles en sont les conséquences, tant elles sont évidentes?

» Dans les régions arides, au fur et à mesure que les terres arables les moins fertiles sont mises en culture, les bergers dirigent leurs troupeaux vers les terres dites marginales, qu'une pâture plus intensive détériore rapidement; cette évolution est frappante dans les régions du centre et du nord de l'Afrique, où le Sahara progresse chaque année. L'avance des déserts est un phénomène qui est en cours depuis longtemps, mais nous paraissions vouloir l'oublier alors qu'il est à l'origine des vastes paysages désolés du Moyen-Orient et provient lui-même du même mépris des impératifs écologiques.

» De même on défriche les forêts tropicales humides à un rythme croissant pour ouvrir de nouveaux espaces à l'élevage et à l'agriculture, sacrifiant ainsi de manière révoltante des ressources naturelles admirables. Trop souvent, ces opérations de défrichage entraînent une érosion et une dégradation rapides des sols. Les pâturages nouvellement créés ne subsistent pas longtemps et ne parviennent pas à résister à l'envahissement des mauvaises herbes mieux adaptées à un sol appauvri. De plus, l'érosion provoque l'envasement des rivières et étend les effets destructeurs et nuisibles bien au-delà de la région boisée, souvent jusqu'aux plaines alluviales et aux littoraux fertiles.

» Comme troisième exemple de jugement mal inspiré, nous pouvons prendre le drainage et l'aménagement des marais et des estuaires qui sont d'une importance vitale pour la production de chaînes alimentaires indispensables à la vie d'oiseaux, de poissons et d'autres espèces. Ces régions non seulement conditionnent la productivité des eaux côtières, mais contribuent de manière décisive au maintien d'équilibres hydrobiologiques et à la fusion des déchets, permettent de contrebalancer les effets destructeurs des crues et présentent une valeur récréative, notamment en fournissant un terrain de chasse. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps des projets de drainage justifiés par des considérations de profit économique à court terme, alors qu'une étude approfondie et la prise en considération des coûts sociaux révèle en fait que ces activités se font à perte.

» Nous devons prendre conscience qu'il n'y a plus de nouvelles terres exploitables et que nous sommes parvenus à l'ultime étape de la découverte de nouveaux horizons. L'ère de l'économie du Far West a pris fin. Désormais, nous devons concentrer nos efforts de développement sur une exploitation plus intensive de nos meilleures terres en veillant à ne pas aller au-delà, il va de soi, des limites imposées par des impératifs d'ordre écologique.

» Il importe que nous attirions l'attention de toutes les personnes intéressées – dirigeants, conseillers, producteurs et consommateurs – sur la dure réalité de notre situation actuelle. Les régions restées naturelles – en particulier les terres dites marginales, la haute montagne, les forêts tropicales, les zones humides, les toundras – sont des écosystèmes fragiles qui méritent des égards particuliers. Elles peuvent contribuer largement à notre bien-être économique sans être menacées de destruction, à condition que nous développiions leur potentiel touristique et récréatif, que nous mettions en valeur la richesse de leur faune et que nous y implantions des activités scientifiques et éducatives. Grâce à elles, notre planète pourra continuer à vivre en santé.

» Ces terres marginales sont très vastes, puisqu'elles couvrent de 50 à 80 % de la surface de certains pays. Qui aurait osé rêver, il y a trente ans, que le réseau kényen de parcs nationaux, presque entièrement constitué de terres marginales, pourrait attirer les touristes au point d'en faire la principale source de devises étrangères et le centre de la culture et de l'orgueil nationaux?

» Nous sommes préoccupés, bien sûr, non seulement par les industries de base et par les pays en voie de développement, mais aussi par les problèmes écologiques du monde industrialisé. J'ai appris, par exemple, qu'il y avait une pénurie d'eau potable en République fédérale d'Allemagne, malgré l'ensemble de mesures très ambitieuses prises par le gouvernement dans le cadre de son programme en faveur de l'environnement. Le débit des eaux usées d'origine industrielle ou domestique augmente sans cesse et la nappe souterraine est toujours plus exposée aux risques de pollution. La situation s'aggrave certainement à la prochaine génération. Et ce type de problèmes se répand dans toutes les nations développées.

» Nous devons faire face maintenant à l'ensemble des problèmes écologiques, et les dirigeants ont besoin de données pour prendre des décisions bien fondées. C'est avant tout eux que nous voulons rendre conscients de toute l'importance que revêtent les mesures de conservation de la nature pour assurer le développement national, permettre de survivre et apporter à notre génération et à celle de nos enfants la possibilité d'accéder à une qualité de vie optimale.

» Nous demandons aux savants et aux spécialistes de toute discipline de prendre connaissance des principes écologiques qui doivent les guider dans leurs travaux et leur permettre de fonder les conseils qu'ils donnent aux dirigeants. Ces principes doivent devenir la nouvelle éthique qui présidera à leurs efforts.

» Nous demandons également aux producteurs d'adopter un point de vue à long terme et de voir, au-delà des profits immédiats, les coûts sociaux qui découlent de leur exploitation du domaine public. Nous leur demandons de s'abstenir d'offrir au public des produits susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement.

» Par-dessus tout, nous faisons appel au public comprenant aussi bien les consommateurs, les bénéficiaires d'un environnement sain que les victimes des atteintes à l'environnement pour qu'il use du pouvoir dont il dispose en dernier ressort afin d'exiger des dirigeants, des experts et des producteurs, qu'ils prennent les initiatives nécessaires à la sauvegarde de notre patrimoine commun et permettent à toute l'humanité d'accéder à une qualité de vie optimale.

» Nous formulons l'espoir que l'industrie parvienne au stade où elle s'abstiendra de mettre sur le marché des produits nuisibles à l'environnement. Nous formulons également l'espoir que le public fasse preuve de plus de discernement dans ses achats et refuse les produits nuisibles. Mais les pouvoirs publics doivent aussi faire preuve de vigilance et veiller à protéger le public et à prévenir les atteintes portées par l'industrie à l'environnement.

» Le WWF et l'UICN s'engagent à faire tout leur possible pour aider à la réalisation de ces objectifs. Nous avons une fonction de catalyseurs et formons un mouvement de conscience universel. Notre statut indépendant nous permet de mettre le doigt sur les excès, sans craindre de conséquence, et de prendre des initiatives pour aider ceux qui désirent mettre en œuvre des mesures de conservation de la nature.

» Grâce à notre statut indépendant et à la volonté d'agir qui nous anime, nous avons pu très rapidement alerter l'opinion

mondiale du danger qui menaçait le patrimoine unique du lac Nakuru, rallier un appui massif en faveur de ce projet et faire prévaloir une tendance opposée. Qui d'autre que nous aurait pu lancer une campagne comme l'«Opération Tigre», dont le coût se chiffrait en millions de dollars, et captiver l'imagination des millions de partisans de la conservation de la nature, dont l'appui, il faut bien l'admettre en toute sincérité, a dépassé toutes nos espérances?

» Nous travaillons en étroite harmonie avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Nous ouvrons souvent de nouvelles perspectives à nos collègues des organisations intergouvernementales et jouons ainsi à leur égard un rôle complémentaire. Grâce aux liens étroits que nous entretenons avec des organismes privés et les milieux scientifiques, nous sommes à même de diriger l'attention du public en toute objectivité sur les problèmes fondamentaux et de ventiler les sujets qui méritent d'être examinés. Conjointement avec l'UICN, nous sommes intervenus auprès de chefs d'Etat et auprès de gouvernements, chaque fois que nous estimions nécessaire de demander à ces autorités de prendre des mesures pour corriger les abus ou pour remodeler des projets, de manière à éviter que l'environnement ne subisse des dommages. Je suis heureux de pouvoir annoncer que nos conseils ont été écoutés.

» Notre tâche – je fais ici allusion à toute l'organisation du WWF comprenant le siège de Morges et les nombreuses sociétés nationales, ainsi qu'à l'UICN, notre organisation sœur – est d'attirer l'attention sur les richesses naturelles méritant d'être préservées et sur les questions relatives à la conservation de la nature qui se posent sur le plan international ou en tout endroit du monde où notre intervention semble nécessaire, qu'il s'agisse de pays développés ou en voie de développement. Le bilan de nos activités est clair et ne doit pas être présenté à nouveau ici puisqu'on le trouve dans nos «Yearbooks».

» Nous sommes conscients des changements rapides qui surviennent dans le monde actuel. Nous sommes conscients des aspirations légitimes des pays démunis et de la nécessité de leur attribuer une portion équitable des ressources de la planète. Nous sommes fermement résolus à faire tout notre possible pour assurer le maintien des valeurs qui, comme la perpétuation des lieux et des choses à l'état sauvage, font que notre planète est agréable à habiter. Voilà le patrimoine qui est le nôtre et voilà pourquoi je vous demande, à vous tous, de vous engager à sauver ce monde où nous vivons.»

Activités du programme

Réunion de la Commission de l'éducation à Belgrade

Au cours de sa 33^e session tenue à Belgrade, le 7 octobre 1973, la Commission de l'éducation de l'UICN a fait le point des travaux en cours et a approuvé les lignes directrices de son futur programme.

Pour l'essentiel, il s'agit de poursuivre les activités entreprises dans différentes directions et notamment:

- les efforts de promotion visant à faire de l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement un élément important des programmes d'enseignement officiel;
- l'élaboration d'une documentation ou de matériel pédagogique spécialisés, destinés à l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement;
- la mise au point et l'évaluation de nouvelles techniques pédagogiques dans ce domaine;
- l'introduction de concepts relatifs à l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement dans des cours de formation spécialisée destinés aux cadres, aux enseignants et aux animateurs de jeunesse, etc.;
- la sensibilisation de l'opinion aux problèmes de l'environnement et aux objectifs visés par les programmes de conservation de la nature.

En outre, les projets suivants ont été examinés: manuel des cycles primaire et secondaire intitulé «Methods Handbook on Environmental Conservation Teaching in Primary and Secondary Schools» qu'on envisage de diffuser commercialement; convocation éventuelle d'une conférence mondiale sur l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement; organisation d'un séminaire pilote sur les méthodes de l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement en Afrique orientale; publication d'ouvrages de vulgarisation destinés à l'enseignement des questions ayant trait à l'environnement dans les pays en voie de développement; mise au point défini-

World Wildlife Fund Résolutions du 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature

Bonn, République fédérale d'Allemagne
le 5 octobre 1973

"Le monde dans lequel nous vivons"

Le monde dans lequel nous vivons, tel était le thème des travaux du 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, qui s'est réuni à Bonn, le 5 octobre 1973.

Le Congrès a reconnu que l'explosion démographique était la cause principale de la crise de l'environnement et a affirmé sa conviction que tous les gouvernements avaient le devoir d'envisager les mesures à prendre sur le plan mondial pour stabiliser et finalement ramener la population humaine à un niveau adapté à la capacité de charge des terres et des océans. Ces mesures devraient être prises de toute urgence, non seulement en vue d'assurer la conservation des ressources naturelles, mais également pour permettre à l'humanité de jouir d'une qualité optimale de la vie.

Le Congrès a exprimé tout particulièrement sa préoccupation face à l'augmentation rapide de la consommation des ressources naturelles et a attiré l'attention sur la crise de l'approvisionnement en énergie et en matières premières qui menace de s'abattre sur tous les pays avant la fin du siècle.

Le Congrès a demandé aux dirigeants et à leurs conseillers, aux producteurs et aux consommateurs, de tenir compte du caractère limité des ressources de notre planète et de subordonner leurs activités aux impératifs de la conscience et de la responsabilité humaines, de telle sorte que nos ressources ne soient pas vilement gaspillées et que les principes écologiques ne restent pas lettre morte.

Le Congrès a voué une attention toute particulière aux problèmes écologiques qui découlent du sous-développement: misère, sous-alimentation, maladie et carence des installations de première nécessité. Il a insisté sur le droit de chaque individu de déployer tout son potentiel créateur et a demandé à chacun de contribuer par ses efforts à la mise en œuvre de ce droit fondamental de l'homme.

Le Congrès a pris connaissance des recommandations de la 11^e Assemblée générale de l'UICN (Banff, 1972) et de la seconde Conférence mondiale des parcs nationaux (Grand-Teton, 1972) et a approuvé leur contenu. Il a ensuite adopté les résolutions ci-dessous sur certains sujets particuliers qui nécessitent une intervention des gouvernements et de différentes associations et organisations.

1. Mise en œuvre de conventions internationales relatives à la conservation de la nature

Se déclarant satisfait des progrès accomplis dans l'élaboration des conventions internationales relatives à la conservation de la nature et du rôle de pointe que l'UICN a joué dans ce processus;

Rappelant que les conventions suivantes, dont l'idée avait été approuvée par la Conférence de Stockholm, sont maintenant ouvertes à la signature et à la ratification des Etats:

- Convention sur le commerce international des espèces animales et végétales menacées;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale;
- Convention relative à la protection du patrimoine culturel et naturel mondial;
- Convention relative à la prévention de la pollution des mers par les déversements effectués par des bateaux et les avions;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Invite tous les gouvernements qui n'ont pas encore adhéré à ces conventions à prendre rapidement des mesures à toutes fins utiles;

Prie tous les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller, par la promulgation de lois nationales et leur application, à la mise en œuvre intégrale des dispositions de ces conventions.

2. Pollution des océans et des mers

Préoccupé par les dangers accrus de pollution des océans et des mers que les installations terrestres et la croissance

continue de la flotte mondiale de bateaux-citernes font courir, et notamment par le risque important d'accidents qui peuvent survenir aux bateaux-citernes et en particulier aux bateaux de très grand tonnage;

Préoccupé également par le problème de la contamination causée par la vidange de vastes compartiments de bateaux affectés au transport de substances dangereuses et toxiques, surtout lorsque ces compartiments sont utilisés aux fins de lestage;

Conscient qu'il existe d'autres sources de pollution accidentelles ou intentionnelles imputables à la navigation, notamment lors du déversement de substances toxiques à partir de bateaux;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Invite tous ceux que la navigation et les différentes sources de pollution énumérées dans le préambule concernent, à prendre des mesures efficaces capables de prévenir la pollution des mers et des océans;

Félicite l'OMCI de l'initiative qu'il a prise en émettant l'idée d'une convention pour la prévention de la pollution occasionnée par des bateaux, et demande à tous les gouvernements de faire en sorte qu'on incorpore dans cette convention des dispositions très strictes capables de prévenir les dommages causés à l'environnement;

Presse tous les gouvernements d'adhérer aux conventions internationales relatives à la pollution des océans et des mers et de prendre des mesures immédiates pour appliquer les dispositions de ces conventions;

Presse les organisations intéressées appartenant à la famille des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, comme l'Organisation des Etats américains, de prendre les mesures nécessaires pour soutenir les efforts des gouvernements visant à limiter la pollution marine.

3. Convention relative à la protection de la mer Baltique

Préoccupé par les problèmes mondiaux que pose la nécessité de protéger les océans et les mers contre la pollution et l'exploitation excessive de leurs ressources biologiques;

Soucieux de voir que des mesures soient prises pour écarter rapidement la menace qui pèse actuellement sur les océans et les mers, étant donné qu'ils constituent les plus vastes réservoirs biologiques dont nous disposons;

Convaincu que, pour être efficaces, ces mesures doivent être prises au niveau international;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Se réjouit que sept pays riverains de la mer Baltique aient signé à Gdansk, le 13 septembre 1973, la Convention relative à la protection de la mer Baltique pour coordonner leurs efforts visant, d'une part, à prévenir et combattre la pollution et, d'autre part, à protéger et à gérer les ressources halieutiques et biologiques de la Baltique;

Félicite les gouvernements des Etats signataires - le Danemark, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne, la Pologne, la Suède et l'URSS - pour la sagesse dont ils ont fait preuve en prenant cette initiative; et

Invite les gouvernements de tous les pays maritimes à conclure des conventions analogues pour protéger et gérer leurs ressources communes.

4. Essais nucléaires

Alarmé de voir les puissances nucléaires poursuivre leurs essais d'armes atomiques;

Préoccupé par les mutations génétiques irrémédiables que ces essais produisent sur l'homme, par la pollution qui en résulte ainsi que par la destruction de certains éléments d'écosystèmes fragiles, notamment d'espèces vulnérables peu répan-

dues, telles que les espèces végétales et animales insulaires;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Invite les gouvernements concernés à renoncer aux essais d'engins nucléaires et à étendre la portée du Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires (1963) à toutes les formes d'essais nucléaires.

5. Conservation de biotopes immergés

Rappelant la valeur importante que les biotopes immergés présentent du point de vue scientifique, esthétique, économique et écologique;

Préoccupé par la menace croissante que font peser sur ces biotopes la croissance démographique accélérée des régions côtières, la pollution ainsi que l'exploitation excessive des gisements immergés et des ressources halieutiques;

Rappelant la recommandation 4 adoptée par la seconde Conférence mondiale des parcs nationaux (Grand-Teton, septembre 1973) qui invite les gouvernements à ériger certaines zones marines en parcs et en réserves;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Demande à tous les gouvernements d'engager un programme d'urgence visant à préserver certains exemples représentatifs de toute la gamme des biotopes immergés avant qu'ils ne soient irrémédiablement perdus;

Presse tous les gouvernements intéressés de prendre des mesures immédiates pour promouvoir à cette fin la création et la gestion efficace de réserves et de parcs nationaux marins;

Presse les organisations intéressées appartenant à la famille des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, tels que l'Organisation des Etats américains, de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer les efforts entrepris par les gouvernements à cette fin.

6. Conservation des forêts tropicales humides

Préoccupé par l'accélération rapide du rythme auquel on anéantit les forêts tropicales humides dans de nombreux pays, provoquant ainsi l'extinction d'espèces et de communautés végétales et animales et la perte de ressources génétiques;

Conscient que cette destruction découle d'une pratique excessive ou mal organisée de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de l'extraction du pétrole ou de minerais qui n'est pas conforme aux principes écologiques;

Déplorant que ce mépris des principes écologiques entraîne non seulement une grave perturbation du régime des eaux sur de vastes territoires, l'érosion du sol, la perte de ressources forestières précieuses et irremplaçables et leur substitution par des communautés secondaires de peu de valeur, mais aussi l'échec du plan de développement lui-même et la perte du capital investi;

Conscient qu'il est indispensable d'adopter un mode de développement économique conforme à des principes écologiques éprouvés pour élever le niveau de vie insuffisant de la plus grande partie de la population du monde;

Rappelant la part prise par l'UICN à l'élaboration de directives écologiques du développement économique;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Invite tous les gouvernements à protéger leurs forêts tropicales humides et à soumettre à un examen sévère basé sur des directives écologiques toutes les propositions de mise en valeur des régions couvertes de forêts tropicales humides;

Recommande, dans la mesure du possible, de concentrer les projets de développement dans les régions qu'on sait, grâce à des preuves suffisantes, susceptibles à long terme d'être exploitées de manière soutenue ou d'élaborer des systèmes permettant de maintenir un couvert de forêts suffisant et d'obtenir en même temps des produits forestiers;

Recommande aux gouvernements d'ériger en parcs nationaux ou autres réserves les secteurs des forêts tropicales humides présentant un intérêt unique;

Presse les organisations intéressées appartenant à la famille des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux tels que l'Organisation des Etats américains de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer les efforts entrepris par les gouvernements à cette fin.

7. Conservation des régions de montagne

Préoccupé par les dommages causés dans l'ensemble des régions de montagne par l'aménagement d'installations de

loisir et de tourisme et par le rythme accru de la construction de résidences secondaires;

Relevant les répercussions que ces activités peuvent avoir sur les régions de plaine, notamment les risques d'inondation, dus à une moindre capacité de retenue des eaux et à un envasement des réservoirs, et la dégradation de valeurs importantes du point de vue économique, scientifique et esthétique;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Invite tous les gouvernements intéressés à prendre des mesures urgentes pour réglementer, d'une manière conforme aux principes écologiques éprouvés, les activités tendant au développement des régions de montagne;

Fait appel à tous les groupes intéressés pour qu'ils veillent à intégrer harmonieusement au paysage les constructions de tout genre entreprises dans les régions de montagne; et

Presse les organisations intéressées appartenant à la famille des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux tels que l'Organisation des Etats américains de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer les efforts entrepris par les gouvernements à cette fin.

8. Revenus tirés des parcs nationaux et autres aires protégées par la population locale

Conscient que les parcs nationaux et autres aires protégées sont le principal moyen de conserver les habitats naturels et les populations indigènes d'animaux sauvages et de plantes dans le monde;

Relevant que ces régions, outre leur valeur intrinsèque du point de vue culturel, scientifique, pédagogique et esthétique, détiennent un vaste potentiel économique qui, convenablement géré, peut apporter une contribution importante à l'économie nationale;

Convaincu qu'à long terme et pour autant qu'elles soient maintenues et développées, le sort de ces régions ne dépend pas seulement du gouvernement national mais aussi de l'appui donné par la population locale;

Relevant que trop souvent on n'apprend pas à ces derniers à reconnaître la valeur et le profit économiques directs que ces régions représentent pour eux;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Presse toutes les autorités chargées de la création et de la gestion de parcs nationaux et d'autres aires protégées de formuler et de proposer à leurs gouvernements respectifs les moyens de susciter dans la population locale un intérêt pour ces régions et leur donner une part adéquate du revenu qui en est tiré;

Invite tous les gouvernements à introduire dans leurs programmes et leurs législations nationales les mesures propres à associer la population locale au développement de ces régions et aux profits qu'on peut en tirer.

9. Création de parcs nationaux au Kenya

Conscient des succès admirables remportés au Kenya dans l'ensemble des parcs nationaux existants, qui ont été créés pour sauvegarder une part importante du patrimoine et des trésors naturels uniques que ce pays détient;

Relevant que le Parc national du lac Nakuru a été récemment agrandi grâce à l'assistance du Fonds mondial pour la nature et de la jeunesse de huit pays d'Europe et d'Amérique du Nord;

Convaincu que l'importance d'un ensemble complet de parcs nationaux ne pourra que s'accroître au cours des prochaines années, étant donné l'intérêt culturel, scientifique et esthétique qu'il présente, et vu la contribution qu'il apporte à l'économie nationale dans cette ère de croissance continue du tourisme mondial;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Loue le Gouvernement du Kenya de la clairvoyance qu'il manifeste en prévoyant d'agrandir encore le réseau de parcs nationaux kenyens;

Félicite le Gouvernement du Kenya pour la création toute récente du Parc national East Rudolf destiné à préserver les trésors et les monuments tant naturels qu'historiques situés dans cette région;

Presse le Gouvernement du Kenya de passer à la réalisation du projet dans lequel il prévoit d'ériger la Réserve nationale de Shimba Hills en parc national et d'agrandir le Parc national de Nairobi en y englobant la région de Kitengela;

Encourage le Gouvernement du Kenya à exécuter sans retard les projets de création de deux nouveaux parcs nationaux; à savoir un parc national marin et terrestre dans la région de Lamu et le Parc national marin de Kasiti dans la région de Shimoni;

Offre au Gouvernement du Kenya et aux parcs nationaux kényens l'appui renouvelé du Fonds mondial pour la nature en vue d'assurer, dans l'intérêt du peuple kényen et du monde, la réalisation rapide de ces projets.

10. Programme de conservation au Népal

Apprécient les efforts déployés récemment par le Gouvernement du Népal pour préserver les ressources et les trésors naturels les plus importants du Népal;

Conscient du potentiel considérable que représentent pour le prestige et l'économie du pays les régions naturelles uniques qui ont été déjà érigées ou qu'on projette d'ériger en parcs et en réserves nationales;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Loue le Gouvernement du Népal pour son attitude positive à l'égard des questions relatives à la conservation de la nature et pour la récente mise sur pied d'un programme global de conservation;

Félicite le Gouvernement du Népal d'avoir récemment mis sur pied un plan de parcs nationaux et de conservation de la faune et promulgué une loi et des ordonnances sur les parcs nationaux et la conservation de la faune;

Se réjouit de l'inauguration du Parc national de Chitawan et de celui de Khumba (Everest);

Encourage le Gouvernement du Népal à réaliser, en priorité et dans le cadre d'un réseau complet de parcs et de réserves, ses projets de création des parcs nationaux de Langtang et du lac Rara, et des réserves de faune de Sukla Phanta et de Karnali; et

Offre au Gouvernement du Népal l'appui renouvelé du Fonds mondial pour la nature en vue d'assurer, dans l'intérêt du peuple du Népal et du monde entier, la réalisation rapide de ce programme clairvoyant.

11. Conservation des baleines

Conscient que la pratique excessive de la chasse à la baleine a provoqué une grave diminution du nombre des grands cétacés et que la baleine bleue, le plus grand animal connu de la terre et de tous les temps, est en voie d'extinction;

Soulignant que la science ne dispose encore que de connaissances limitées sur les cycles biologiques des cétacés et sur leur nombre, et que même les opinions des spécialistes divergent à ce sujet;

Rappelant qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est déroulée à Stockholm en juin 1972, la majorité écrasante des nations représentées a préconisé l'application d'un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine;

Notant que les dispositifs internationaux chargés de la réglementation de la chasse à la baleine ne sont pas efficaces et sont soumis à l'influence néfaste des intérêts nationaux;

Rappelant que la Commission internationale de chasse à la baleine (IWC) a, par deux fois, rejeté la proposition de moratoire et que le Japon a maintenant annoncé qu'il refusait de se conformer aux mesures de contrôle adoptées à la réunion de l'IWC qui s'est tenue à Londres en juin 1973;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Réitère sa proposition demandant l'application d'un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine de manière à permettre aux populations de baleines de se reconstituer;

Presse le Gouvernement du Japon de coopérer avec les autres nations qui pratiquent la chasse à la baleine et d'accepter les décisions prises par l'IWC;

Demande aux océanographes d'intensifier les recherches qu'ils mènent sur les baleines — notamment sur les baleines vivantes et sur leurs relations avec les écosystèmes marins, et prie les gouvernements d'accorder à ces recherches l'aide financière nécessaire.

12. Campagne mondiale en faveur du tigre

Préoccupé par le fait que le tigre est l'une des espèces les plus menacées au monde, à la suite de la régression de son habitat et des excès de la chasse;

Relevant que, par sa nature de prédateur vivant aux dépens d'une communauté naturelle florissante, le tigre constitue un

indice de la santé de cette communauté et qu'il est devenu en outre un symbole de la cause de la conservation de la nature;

Relevant que la survie du tigre ne peut être assurée que par une campagne coordonnée d'actions visant à le protéger contre le braconnage et à donner des conditions favorables aux autres animaux et à l'habitat indispensables à son existence;

Conscient qu'un mode judicieux de développement économique, conforme aux principes écologiques éprouvés, est le moyen essentiel qui permettra d'élever le niveau de vie insuffisant de la grande majorité de la population des pays où le tigre a son habitat naturel;

Relevant que le tigre à l'état sauvage constitue une forte attraction touristique, qui peut être développée de manière à apporter un profit économique à la population locale;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Félicite le Gouvernement de l'Inde d'avoir lancé un plan d'action à long terme, intitulé «Project Tiger», consistant à regrouper et agrandir les réserves de faune pour assurer l'avenir du tigre;

Invite les gouvernements des autres pays, où des tigres vivent à l'état sauvage, à entreprendre ou intensifier des programmes d'urgence analogues pour garantir la survie du tigre;

Confirme que le WWF donnera tout son soutien et son assistance à ces efforts.

13. Interdiction de la tenderie

Reconnaissant que les oiseaux font partie du patrimoine naturel de l'homme et exercent une influence importante et bénéfique sur l'environnement humain en détruisant les parasites et en donnant de la joie à beaucoup;

Soulignant que de nombreuses espèces d'oiseaux sont victimes de la régression de leur habitat et des incidences des activités humaines, à tel point que leur nombre diminue de manière inquiétante;

Regrettant que dans certaines régions d'Europe et du bassin méditerranéen et notamment en Belgique, à Chypre, en France, en Italie, au Liban, à Malte, au Maroc et en Tunisie les oiseaux sont systématiquement capturés et tués en violation des dispositions de la Convention de Paris sur la protection des oiseaux;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Demande qu'une interdiction universelle soit appliquée à toutes les formes de capture d'oiseaux, à l'exclusion des prises effectuées sous contrôle à des fins scientifiques autorisées.

14. La mode et les animaux sauvages

Conscient que dans le monde entier les femmes utilisent pour s'embellir certains produits de la faune sauvage, comme les fourrures de félins tachetés, les peaux de reptiles, les plumes, les carapaces de tortues et les huiles animales;

Préoccupé par les pressions excessives et dangereuses que l'usage de ces produits exerce sur les espèces concernées et par le danger d'extinction que ce processus peut entraîner dans certains cas;

Relevant qu'on dispose d'autres produits ou succédanés dont la beauté et l'utilité sont équivalentes et qui ne menacent aucune espèce de disparition.

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Fait appel aux femmes du monde entier pour qu'elles renoncent à porter ou à utiliser de toute autre manière les produits tirés d'espèces animales menacées, et n'achètent que les produits qu'on peut obtenir sans mettre en danger le patrimoine naturel du monde;

Prie instamment les femmes du monde entier d'user de leur influence pour en inciter d'autres à adopter cette ligne de conduite.

15. Répression de la chasse aux espèces menacées

Préoccupé par les pressions continues et toujours croissantes que certains chasseurs exercent sur de nombreuses espèces menacées, qu'ils massacrent à des fins commerciales et de manière irresponsable;

Reconnaissant que la chasse pratiquée conformément à la loi et de manière responsable, est une forme admissible d'exploitation des ressources fauniques;

Relevant que certaines personnes occupant des fonctions

importantes, notamment les diplomates, bénéficient d'exemptions et de privilèges particuliers, et qu'une minorité d'entre eux en abuse quelquefois pour chasser des espèces protégées ou menacées;

Rappelant que le Fonds mondial pour la nature a obtenu de la plupart des lignes aériennes internationales qu'elles s'abstiennent d'encourager la chasse aux espèces menacées;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Recommande, dans les cas où cette mesure n'a pas encore été prise, que l'octroi du permis de chasse soit soumis à des exigences contrôlées par un examen;

Presse tous les chasseurs ainsi que leurs organisations de maintenir un contrôle permanent sur l'état des espèces qu'ils chassent et de se conformer à l'esprit du sport;

Fait appel à tous les chasseurs et à leurs organisations pour qu'ils ne chassent pas les espèces menacées ou les espèces qui sont sur le point de le devenir et de protester auprès des éditeurs des journaux qui font paraître de la publicité invitant à chasser des espèces menacées;

Fait appel à toutes les personnes influentes pour qu'elles observent les lois et les règlements régissant la chasse, même lorsque leur statut les dispense pratiquement d'observer ces restrictions;

Presse tous les gouvernements d'obliger leurs diplomates et autres représentants à l'étranger à observer, dans les pays où ils sont détachés, les lois régissant la chasse et les dispositions ayant trait à la conservation des espèces.

16. Menaces sur les oiseaux de proie

Préoccupé par la régression alarmante des populations d'oiseaux de proie;

Conscient que ces oiseaux jouent un rôle important en contribuant au maintien de la santé et de l'équilibre des écosystèmes et en servant d'indicateur de l'état de certaines espèces;

Reconnaissant les différents facteurs menaçant de faire disparaître ce groupe d'oiseaux, notamment la récolte d'œufs de collection, le prélèvement d'oiseaux de fauconnerie ou d'exposition et les incidences de la contamination par les produits chimiques;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Engage les gouvernements à faire promulguer et appliquer des mesures plus sévères de manière à protéger toutes les espèces d'oiseaux de proie et en particulier celles qui sont rares ou en régression.

17. Interdiction d'utiliser à des fins militaires des animaux capturés à l'état sauvage

Sachant que dans quelques pays certaines espèces d'animaux sauvages, tels que les dauphins et les marsouins, sont dressées à des fins militaires;

Opposé par principe, et en particulier pour des raisons morales, à l'utilisation de ces animaux à de telles fins;

Craignant qu'en utilisant des animaux sauvages en cas de conflit, un pays pourrait en inciter un autre à détruire tous les spécimens de ces espèces et que par là ces espèces pourraient devenir rares ou disparaître complètement;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Presse les gouvernements des pays concernés à abolir sur-le-champ l'utilisation d'animaux sauvages à des fins militaires;

Fait appel à toutes les organisations protectrices et au public pour qu'ils amènent leur gouvernement, en usant de toute leur influence et en faisant pression de tout leur poids, à interdire ces pratiques.

18. Conservation des espèces végétales menacées

Rappelant que de nombreuses espèces végétales sont menacées d'extinction, dont, entre autres, 20 000 espèces de plantes phanérogames;

Conscient de l'importance que revêtent les ressources génétiques non seulement pour le fonctionnement des écosystèmes mais aussi pour la sélection de nouvelles variétés commerciales, pour la préparation de nouveaux médicaments et pour des fins scientifiques et pédagogiques;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Engage tous les gouvernements à prendre des mesures

efficaces pour conserver les espèces végétales menacées, notamment par la création de réserves spéciales à cette fin.

19. Moyens d'évaluer l'impact écologique

Rappelant qu'on dispose d'une technique, appelée système d'évaluation de l'impact écologique, qui permet de tenir compte des facteurs écologiques lors de l'élaboration de projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Loue les mesures déjà adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis pour exiger de toutes les administrations fédérales qu'elles évaluent les incidences écologiques d'un projet d'aménagement avant de passer à sa réalisation, et propose que tous les organes gouvernementaux et le secteur privé soient tenus de donner une évaluation de leurs grands projets et que des dispositions soient prises pour que les institutions compétentes puissent faire valoir leurs commentaires;

Presse tous les gouvernements d'adopter cette technique pour prendre en considération les éventuels dommages causés à l'environnement lors de l'évaluation des projets.

20. Contrôle des produits et des procédés nuisibles à l'environnement

Conscient de la nécessité d'empêcher la prolifération des produits et des procédés nuisibles à l'environnement;

Rappelant que certains gouvernements prennent des mesures pour identifier ces produits et ces procédés et les soumettre à un contrôle;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Engage tous les gouvernements à prendre des mesures afin de soumettre les produits et les procédés nouveaux, avant qu'ils ne soient lancés sur le marché, à une épreuve destinée à établir s'ils peuvent nuire à l'environnement;

Propose aux gouvernements de mettre au point un système permettant, par le moyen notamment de la taxation ou de toute autre technique de dissuasion, de pénaliser les produits et les procédés existants qui sont nuisibles à l'environnement et pour lesquels il existe des solutions de remplacement moins nuisibles.

21. Coûts de la lutte contre la pollution

Conscient que la collectivité supporte en définitive les frais qui découlent des dommages causés à l'environnement et que la pollution du domaine public est à l'origine de coûts sociaux non révélés dont il doit être tenu compte;

Convaincu que la seule méthode équitable de répartition de ces coûts est le principe dit «qui pollue paie», selon lequel le pollueur porte la responsabilité financière du dommage qu'il cause à l'environnement;

Sachant que ce principe présente en outre l'avantage de corriger les distorsions survenues dans les situations de concurrence, tant au niveau national qu'international;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Presse tous les gouvernements d'adopter le principe «qui pollue paie» comme base de leur politique, de leur législation et de leur pratique administrative en matière de protection de l'environnement.

22. Coopération entre le Fonds mondial pour la nature et le mouvement mondial du scoutisme

Conscient de l'intérêt sincère que la jeunesse porte à la nature et à la conservation du patrimoine naturel de notre planète;

Conscient de l'importance que revêtent l'histoire naturelle et la conservation de la nature pour l'éducation de la jeunesse;

Le 3^e Congrès international du Fonds mondial pour la nature, réuni à Bonn le 5 octobre 1973:

Se réjouit de la décision et de la ferme intention de l'Organisation mondiale du scoutisme d'œuvrer en faveur de la conservation de la nature;

Applaudit à la Déclaration de coopération avec le Fonds mondial pour la nature que la 24^e Conférence mondiale du scoutisme a adoptée le 21 juillet 1973 à Nairobi au Kenya;

Fait appel aux associations nationales de l'Organisation mondiale du scoutisme et aux sociétés nationales du Fonds mondial pour la nature pour qu'elles mettent en œuvre les dispositions de la Déclaration à leur échelon;

Exprime l'espoir que d'autres mouvements de jeunesse concluent des accords de coopération analogues avec le Fonds mondial pour la nature.

tive du Dictionnaire de la conservation de la nature, et création de programmes d'éducation en matière d'environnement dans les pays francophones.

Adoption d'un programme d'éducation sur les milieux de montagne

Un séminaire international placé sous le patronage de l'UICN a fixé les grandes lignes d'un manuel d'éducation mésologique relative aux milieux de montagne et a chargé un groupe de rédaction de mettre au point la version définitive du manuscrit.

Les participants à cette réunion, qui s'est tenue dans la vallée d'Aoste du 4 au 15 septembre 1973, venaient d'Autriche, de Bulgarie, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, de Suisse et du Royaume-Uni. Le professeur Bruno Peyronel, de l'Institut de botanique de l'Université de Turin, présidait les travaux.

La manuel s'ouvre sur une introduction générale consacrée à la place importante que les préoccupations d'ordre écologique doivent occuper dans la philosophie et le comportement humains. L'ouvrage comprend en outre trois chapitres principaux: 1. Quelles qualités ou quels éléments des milieux de montagne doit-on prendre en considération pour maintenir un équilibre global? 2. Quels sont les principaux dangers qui pèsent sur les milieux de montagne? 3. Quelles mesures doit-on prendre pour conserver et restaurer les milieux de montagne? Chaque chapitre sera divisé à son tour en sous-chapitres traitant respectivement des richesses naturelles et culturelles des milieux de montagne.

Anniversaire célébré à Morges

Le 25^e anniversaire de l'UICN a été célébré de manière discrète à Morges, le 9 octobre. Les représentants des autorités s'associèrent aux membres du Secrétariat et du Conseil de l'Union pour une cérémonie au cours de laquelle un arbre a été planté dans le magnifique parc municipal de l'Indépendance. Le service des parcs de la ville avait porté son choix sur un hêtre rouge pleureur (*Fagus purpurea pendula*) que le Jardin botanique de Genève offrit pour cette cérémonie commémorative.

Le syndic de Morges, M. Matile, le président honoraire de l'UICN, M. H. J. Coolidge, le vice-président du WWF, M. Luc Hoffmann, le préfet du district de Morges, M. J.-J. Glayre, et M. Gerardo Budowski, directeur général, prononcèrent quelques paroles au cours de la cérémonie.

Pour marquer ce jubilé, la Municipalité de Morges a fait un don de 500 fr. à l'Union. L'UICN remercie les autorités et la population de Morges de l'intérêt qu'elles manifestent pour ses activités.

Nouvelles du WWF

3^e Congrès international du WWF

Le WWF a tenu son 3^e Congrès international à Bonn, le 5 octobre dernier. Cette manifestation a réuni dans la célèbre Beethovenhalle plus de 400 participants venus du monde entier et connus pour le rôle qu'ils jouent dans la conservation de la nature.

Le congrès a été marqué par l'annonce de la création, au Népal, du Parc national de l'Everest.

S.A.R. le prince des Pays-Bas a annoncé, d'autre part, qu'un cadeau d'anniversaire de 100 000 dollars serait remis à l'UICN à l'occasion de son 25^e anniversaire.

Le congrès a décerné la Médaille d'or du WWF à Archie Carr, à Jack Vincent et à José C. de Melo Carvalho pour leurs contri-

bution à la cause de la conservation de la nature, et a élu à titre de membres d'honneur Salim Ali, Sir Frank Fraser Darling, Charles A. Lindbergh et Tsuyoshi Tamura.

Il a été décidé d'accepter la proposition de l'Inde invitant le WWF à tenir son 4^e Congrès international en 1976 dans ce pays.

Nous publions en supplément à ce numéro les vingt-deux résolutions adoptées par le congrès.

Notes sur la conservation

Promulgation d'un code de la chasse en Colombie

Des mesures applicables à l'ensemble de la Colombie ont été prises pour interdire ou restreindre les possibilités d'abattre ou de capturer certaines espèces d'animaux sauvages. Ces nouvelles dispositions ont été décrétées le 6 août par l'agence officielle du gouvernement, l'INDERENA.

Ces mesures devraient contribuer à mettre un terme au trafic de peaux d'animaux sauvages acheminées illicitement à l'étranger via Leticia et Florencia, villes colombiennes du bassin de l'Amazone. Jusqu'ici, le fait que des animaux sauvages et leurs produits dérivés pouvaient être exportés légalement de Colombie constituait la principale lacune aux mesures introduites en Amérique du Sud pour lutter contre le trafic d'espèces menacées. Le Venezuela, pays limitrophe de la Colombie, a déjà proclamé, en avril 1973, l'interdiction d'exporter des animaux sauvages.

En vertu du nouveau décret, les espèces incluses dans le Red Data Book, telles que le jaguar, l'ocelot, l'ours à lunettes, la loutre géante et le chien de savane, jouissent d'une protection totale et illimitée dans le temps.

Des mesures draconiennes, tendant à restreindre les prises de crocodiles, ont été promulguées et l'exploitation de ces animaux sous toutes ses formes a été interdite sur le versant oriental des Andes. Dans le bassin nord, la prise de crocodiliens (*Caiman sclerops*) a été strictement limitée. Le décret de protection vise également beaucoup d'autres animaux dont les peaux donnaient lieu à un trafic intense. Citons entre autres le pécaré et deux espèces de serpent, le boa et l'anaconda.

Le Népal va créer un parc national dans le massif de l'Everest

Le 5 octobre, lors du Congrès international du WWF à Bonn, le Prince Gyanendra, frère du Roi Birendra, a annoncé que le Gouvernement du Népal allait créer un parc national dans le massif de l'Everest.

Le parc aura une superficie de 1230 km² couverts de forêts de pins, de sapins, de genévriers et de rhododendrons. Au nombre des mammifères, on compte le léopard des neiges, le panda rouge, l'ours noir, le loup, le mouton, la chèvre de montagne et le musc et, parmi les oiseaux, on trouve le gypaète barbu et les faisans de l'Himalaya, devenus rares.

Le Gouvernement du Népal prévoit dans ses plans de créer un service chargé d'améliorer le ravitaillement en eau des Sherpas, de développer leur agriculture et de maintenir une forme d'exploitation des forêts qui ne nuise pas à leur conservation. Des installations touristiques seront également créées.

Création d'un nouveau parc national en Grèce

Aux termes de décrets présidentiels promulgués récemment, un statut de protection a été accordé à deux régions de la Grèce restées à l'état naturel.

L'une d'entre elles, d'une superficie de 12 800 ha., a reçu le statut de parc national.

Ce parc comprend les régions sauvages du célèbre canyon de Vicos et des gorges d'Aöos, qui renferment une gamme peu commune d'espèces animales et végétales les plus variées. Situé dans la région de Ioannina, en Epire, le nouveau parc a été créé par décret le 31 août 1973.

Dans un décret antérieur, publié le 6 août, la palmeraie de Vaï, en Crète, a reçu le statut de «forêt esthétique». Il s'agirait de la dernière palmeraie naturelle de Grèce, d'où l'intérêt particulier qu'elle revêt du point de vue scientifique et esthétique.

Un travail préparatoire considérable a été accompli sur le projet de parc national de Prespa. On peut espérer que cette région paradisiaque sera bientôt protégée.

BULLETIN UICN

Nouvelle Série Vol. 4, No 11, novembre 1973.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. (Subvention de l'Unesco 1973 DG/2.1/414/37.)

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.

Analyses bibliographiques

Nelson, Michael (1973): The development of tropical lands: policy issues in Latin America. Published for Resources for the Future Inc. Baltimore and London: Johns Hopkins Press, 306 p., \$12.50.

Voici un livre qui, sans aucun doute, va susciter des controverses sur un sujet déjà fort controversé: celui des travaux de défrichage entrepris dans les terres basses des pays tropicaux pour étendre la surface affectée aux cultures et à l'élevage.

L'auteur de ce livre a fait un travail de recherches considérable en Amérique latine. Pour évaluer le succès ou l'échec d'un plan de colonisation, qu'il soit dû à une intervention gouvernementale ou à une initiative spontanée, il se base en général sur des critères d'ordre économique. Comme il l'admet lui-même, ses conclusions sont forcément subjectives; il s'est efforcé, il est vrai, de distinguer les faits de ce qui peut être qualifié de propagande ou de propos d'opportunité politique. Il s'est ainsi heurté à des difficultés, car, comme il est dit à la page 5: «on ne dispose d'aucune donnée sur le bilan des investissements et des mesures de mise en valeur des terres, ni sur les objectifs connexes d'ordre économique, social et politique, ni sur la mesure dans laquelle ces derniers ont été atteints».

La meilleure partie de l'ouvrage est celle où l'auteur analyse vingt-quatre études de cas; on doit regretter toutefois que l'auteur ne fasse pas mention de l'étude la plus exhaustive qui ait été faite sur ce thème.* Il ne faut pas s'étonner de ce que seules sept expériences soient jugées positives; ce nombre va probablement diminuer encore, car à la longue, dans certaines des régions considérées, les sols s'appauvriront et les mauvaises herbes créeront des problèmes insurmontables. L'auteur fait remarquer de manière désabusée que «pratiquement tous les échecs de colonisation des terres que l'on connait sont dus à l'initiative de l'Etat».

Le chapitre 2, dans lequel l'auteur juge deux opinions prévalentes en matière de défrichage de terres vierges, est la partie la plus faible de l'ouvrage. Pour lui, il y a une opinion «négative» et une opinion «positive». La première est partagée par ceux qui croient qu'on ne doit pas défricher de nouvelles terres à moins d'avoir de bonnes chances de succès. L'attitude «positive» consiste au contraire à soutenir les travaux de défrichage même sans évaluation préalable, dans l'espoir que d'une manière ou d'une autre une technique d'exploitation sera mise au point et permettra de justifier une telle entreprise. Pour ajouter encore à la confusion qu'il crée par un choix de termes très maladroit, l'auteur se trompe dans le choix des auteurs qu'il cite à l'appui de l'attitude dite positive. L. R. Holdridge, écologiste renommé, a émis un jour l'idée qu'on pourrait résoudre le problème du développement dans les régions tropicales humides en combinant des arbres, des buissons et certains animaux domestiques à l'image de la structure naturelle d'une communauté forestière de la région tropicale humide. Mais nulle part en Amérique latine cette méthode n'a trouvé d'application d'une certaine envergure, et ce serait être injuste à l'égard de Holdridge que de le citer à l'appui de l'attitude «positive», car c'est un des partisans les plus ardents des méthodes pratiques de la conservation de la nature.

Autre point faible: lorsqu'il analyse les différents facteurs en jeu dans les plans de colonisation, l'auteur ne tient pas compte des facteurs écologiques, notamment des précipitations. Dans les terres basses tropicales que l'on projette de défricher, il est important de savoir si les précipitations sont de l'ordre de 1000-2000 mm. ou sont supérieures à 3000 mm. par an. Les difficultés s'accumulent lorsque les colons viennent de régions beaucoup plus sèches et transposent des techniques et un type d'agriculture adaptés à un climat très différent.

Son analyse des problèmes forestiers laisse beaucoup à désirer. Contrairement à ce que l'auteur affirme, il ne faut pas chercher la solution au problème de l'exploitation des forêts tropicales dans la quête de nouveaux débouchés pour les différents produits forestiers et la rationalisation des méthodes de coupe, mais bien dans la recherche de méthodes permettant de tirer de ces forêts un rendement constant et dans le succès des programmes de régénération. Le perfectionnement des techniques de coupe et de transport ou l'élargissement des marchés ne feront au contraire qu'accélérer l'anéantissement des forêts.

Finalement, l'auteur sous-estime les solutions qu'on peut opposer au défrichage. Il néglige par exemple, lorsqu'il aborde les politiques d'utilisation du sol, le fait qu'il est possible de pousser la production agricole dans les régions qui se prêtent le mieux à l'agriculture et où la production actuelle reste au-

dessous du potentiel de rendement, plutôt que de défricher de nouvelles terres dont la valeur de rendement est douteuse (mesure qui, sur le plan politique, s'avère souvent très opportune). De même, il fait peu de cas du parti qu'on peut tirer des forêts humides tropicales en y établissant des parcs nationaux, des réserves scientifiques, des réservoirs génétiques, des laboratoires vivants pour les écoles et les universités, comme de toutes les autres affectations compatibles avec le maintien des écosystèmes naturels. Il est intéressant de relever, par exemple, que la plus grande source de revenu du Kenya provient de l'afflux de touristes qui visitent ses parcs nationaux et que les parcs et les réserves sont situés dans des régions où les terres n'ont qu'une valeur marginale du point de vue de l'agriculture et de l'élevage.

Néanmoins, il serait difficile de réfuter l'auteur lorsqu'il affirme que «la destruction de la forêt ne se justifie que si elle est suivie, au cours d'une période planifiée de, mettons, vingt ans, par un type permanent d'exploitation agricole ou si on peut s'assurer avec assez de certitude que l'érosion ne va pas progresser pendant ce même temps jusqu'à un stade irréversible».

Il est clair qu'à l'heure actuelle moins de 1 % des travaux de défrichage des forêts obéissent à ces critères raisonnables. En fait, comme l'auteur le fait remarquer à la page 50: «A défaut de [critère adéquat de sélection] les impératifs de la sécurité nationale tendent à s'imposer et on s'aperçoit que nombre de plans de développement, comme ceux des régions du Chaco paraguayen, de l'Amazonie ou du Péten au Guatemala, cachent des motifs d'ordre militaire».

Ce genre d'affirmation exige du courage. Elle ne sera pas du goût de chacun, mais l'auteur mérite nos plus vives félicitations pour avoir traité de manière directe un sujet aussi délicat. Les politiciens ont trop longtemps exercé le rôle décisif dans ce domaine et les planificateurs du développement éprouvent actuellement des difficultés, lorsqu'il s'agit de prendre des initiatives, qui serviraient mieux les intérêts à long terme de leur pays.

Gerardo Budowski

* Schauff, J. (Editor) (1959): *Landerschliessung und Kolonisation in Lateinamerika*. Berlin: Landschriften-Verlag GmbH. 256 p.

Robinson, William A. (1972), Return to the Sea. Tuckahoe, New York: John de Craff. 232 p. \$8.95.

Nos lecteurs ont été peut-être intrigués par un petit article paru dans le numéro de juin 1973 (Vol. 4, N° 6) et intitulé: «Atoll réservé à la science». Voici un livre qui satisfera agréablement la curiosité de ceux qui désiraient connaître l'histoire du projet de création d'une réserve scientifique sur l'atoll de Taïaro, sans parler de la situation géographique exacte de l'île. L'auteur, qui se trouve être le propriétaire de l'atoll et l'instigateur du projet, ne prétend pas offrir un manuel scientifique et historique (à l'exception toutefois des appendices). Il évoque plutôt par des mots et des images le paysage, l'air parfumé, l'atmosphère toujours changeante, l'essence même de ce chapelet de terres situé presque au centre de l'archipel de Tuamotu (600 km. à l'E.-N.-E. de Tahiti) et hors de vue des plus proches îlots également plats.

La plus grande partie de ce livre, que l'auteur avoue avoir écrit «pour revivre avec nostalgie certaines de ses plus belles années», est un récit des démarches d'approche vers Taïaro: long voyage de Papeete qui commence au chantier naval d'Ipswich dans le Massachusetts, où l'auteur transforme lui-même son ketch en brigantine, difficultés entourant l'acquisition de l'île en pleine propriété, préparatifs nécessaires à une installation définitive à Taïaro.

Dans un long passage, l'auteur fait part de ses recherches sur les origines des Polynésiens et sur la maladie qui ravage les îles, la filariose; il y esquisse une théorie fascinante de la relation qu'on peut établir entre ces deux ordres de faits. Etant donné la sensibilité avec laquelle il perçoit les phénomènes naturels, l'auteur a été probablement amené dans sa quête scientifique à formuler le projet de Taïaro. Toutefois, la place qu'il réserve à Taïaro reste importante, malgré la faible circonférence de l'île (14 km.) et ses données écologiques relativement simples.

Par sa présentation très sensible, l'auteur parvient à justifier son espoir de voir l'atoll jouer un rôle important en offrant un endroit où «les savants pourront poursuivre des études à long terme sur les processus écologiques et génétiques qui affectent tout organisme vivant sur un atoll intact, aussi bien les oiseaux, les créatures terrestres et la végétation, que tout ce qui vit dans le lagon et le récif corallien».

Sir Hugh F. I. Elliott